

Convocation envoyée le	24.06.25
Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de présents	13
Nombre de votants	19

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames BOUCHERY, GARRIGUE, ANGEVIN, HUBERT, NÉRISSON et PIERROT.  
Messieurs DUMENIL, PINAULT, FULNEAU, LELIEVRE, DUPONT, MALBRANT et DAUBIGIE.

**Absents ayant donné procuration :**

Madame Ariane BARONI à Monsieur Emmanuel DUMENIL  
Monsieur Marc THIRY à Monsieur Dimitri FULNEAU,  
Madame Christine ROBÉ à Madame Sophie HUBERT,  
Monsieur Martin RICHARD à Monsieur Lionel PINAULT  
Madame Anne-Sophie LAURE à Madame Sandra NERISSON  
Monsieur Miguel PRIETO à Monsieur Christophe MALBRANT.

**Absents :** Mesdames Sylvie AVRY et Élodie DUPETY et Messieurs Antoine ORSONI et Bertrand LAURIOL.

Le quorum étant atteint, Monsieur Dimitri FULNEAU est désigné en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Mise à jour du tableau des effectifs**

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu la délibération en date du 29 mai 2017 fixant les ratios promus-promouvables pour l'ensemble des grades et catégories de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

Considérant la diminution des effectifs d'accueil au sein du Multi-Accueil « La Terrasse » en date du 30 avril 2025

Considérant les mutations de deux agents au sein du service Petite Enfance,

Considérant la nécessité d'assurer le remplacement de l'agent titulaire du poste de technicien polyvalent du spectacle ainsi que le remplacement de la directrice du Multi-Accueil « La Terrasse »,

Considérant qu'il convient de créer les emplois nécessaires à ces recrutements.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) **DECIDE** la suppression d'un poste permanent d'Adjoint territorial d'animation à temps complet
- 2) **DECIDE** la suppression de deux postes permanent d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet
- 3) **DECIDE** la suppression d'un poste non permanent de remplacement d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet
- 4) **DECIDE** la création d'un poste non permanent de remplacement d'Infirmière en Soins Généraux à temps complet
- 5) **DECIDE** la création d'un poste non permanent de remplacement de Technicien territorial à temps complet
- 6) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier.
- 7) **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2025 - Chapitre 012

Pour extrait conforme, le 02 juillet 2025  
Le Maire,

  
Emmanuel DUMENIL

Le Secrétaire de séance,

  
Dimitri FULNEAU

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans